

GITES DE FRANCE BOURGOGNE - COTE D'OR – NIEVRE
Association déclarée inscrite sous le numéro RNA W212003062
SIREN : 334 269 875
4A RUE MARGUERITE YOURCENAR
21000 DIJON

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 25 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois,

Le mardi 25 avril,

A dix heures.

Vingt-cinq adhérents de l'association dénommée GITES DE FRANCE BOURGOGNE - COTE D'OR – NIEVRE se sont réunis à la salle communale de Saint-Martin-de-la-Mer (21210) sur convocation du Conseil d'Administration.

Le Directeur de l'association Simon DEBORD est présent lors de l'assemblée en tant que conseiller technique.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émarginée par tous les adhérents présents et les mandataires des membres représentés en entrant en séance.

Le président désigne Laurence Bellouin, adhérente et trésorière de l'association, secrétaire de séance.

Puis, le Président rappelle que les adhérents sont appelés à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nouveaux statuts de l'association,
- Mise en place d'un règlement intérieur.

Le Président rappelle que lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'association convoquée le jeudi 06 avril 2023 au château de Sully en Bourgogne, le même jour que son Assemblée Générale Ordinaire, le nombre d'adhérents présents n'avait pas atteint le quorum nécessaire conformément aux statuts en vigueur à cette date pour pouvoir délibérer valablement sur l'ordre du jour. Le président rappelle alors qu'une deuxième assemblée a donc été convoquée moins d'un mois après cette date pour pouvoir délibérer sur ce même ordre du jour et que conformément aux statuts le nombre d'adhérents présents n'est pas tenu de respecter le quorum. Les vingt-cinq adhérents présents ce jour peuvent donc valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Avant de procéder au vote, le président et le directeur présentent le projet de modifications des statuts. Il est rappelé que les membres de l'association ont reçu une copie des projets accompagnants la convocation à l'AGO et l'AGE du 06 avril ainsi que la convocation à l'AGE du 25 avril.

TITRE I : MOFIFICATION DES STATUTS

L'assemblée Générale Extraordinaire adopte le nouveau modèle de statuts de son association

Cette délibération, mise aux voix :

POUR : 25

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

est :

ADOPTÉE

REJETÉE

TITRE II : MISE EN PLACE D'UN REGLEMENT INTERIEUR

L'assemblée Générale Extraordinaire décide la mise en place d'un règlement intérieur

Cette délibération, mise aux voix :

POUR : 25

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

est :

ADOPTÉE

REJETÉE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président de séance

Philippe LEGER



La Secrétaire de séance

Laurence BELLOUIN

